

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, DÉCIDE par 10 voix POUR et 2 ABSENCES :

- de renoncer au projet de trottoir rue de Reims tel que prévu initialement ;
- de s'orienter vers une autre solution moins onéreuse et mieux adaptée aux différents projets d'aménagement de l'espace situé autour du terrain de tennis ;
- de demander à l'Association Foncière Intercommunale soit de l'autoriser à créer un cheminement sur le terrain lui appartenant, soit de vendre à la Commune ledit terrain.

Séance levée à 22h15

Le Maire, Richard FERNANDEZ